



**VILLE DE SENONCHES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019**  
**SOUS LA PRESIDENCE DE M. XAVIER NICOLAS**

La convocation a été établie et affichée le 19 Février 2019

Le nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance est de 22.

**OUVERTURE DE LA SEANCE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales propose de désigner, comme secrétaire de séance, Madame Paula MANCEL-MOREAU

ETAIENT PRESENTS :

M. Xavier NICOLAS, Mme Janine DUTTON, Mme Liliane YVEN, M. Jacques DESMONTS, Mme Elisabeth STANDAERT, ~~M. Michel DESHAYES~~, Melle Paula MANCEL, ~~M. Philippe MARTOJA~~, Mme Marie-Thérèse VERCHEL, M. Jean-Pierre SOUHY, ~~Mme Françoise DESPAS~~, ~~M. Aurélien MOREAU~~, Mme Laurence LEGRY, M. Jacky VIGNERON, Mme Christelle COLAS, M. Eric GOURLOO, Mme Valérie CHANTOISEAU, M. Michel MERCIER, Mme Elodie BOSSENEC, M. Jean-Pierre FOURNIER, ~~Mme Marie-Agnès RUEL~~, ~~M. Pascal BIROLLEAU~~

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<b>Mandant</b>	<b>Mandataire</b>	<b>Date de procuration</b>
Mme Françoise DESPAS	Mme M. Thérèse VERCHEL	23/02.2019
Mme Marie-Agnès RUEL	Mme Janine DUTTON	21.02.2019
M. Michel DESHAYES	M. Jacques DESMONTS	25.02.2019
M. Aurélien MOREAU	Mme MANCEL-MOREAU	23.02.2019

Nombre de conseillers : 22

Présents : 16

Votants : 20

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2018**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion précédente est **adopté à l'unanimité**

## **1 – SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE**

Dans son organisation comptable, la commune de Senonches dispose d'un budget principal et de plusieurs budget annexes.

Le budget annexe des Sites Industriels existe depuis plusieurs années et est soumis à la TVA. Cependant, les opérations comptables sont de plus en plus restreintes depuis que la compétence de « l'activité économique » a été transférée à la Communauté de Communes et ce budget est devenu obsolète.

De ce fait, les seules écritures comptables présentes sur ce budget sont la perception d'un loyer, et la réalisation des amortissements liés aux immobilisations présentes sur ce budget.

Aussi dans un souci de simplification comptable des budgets de la commune, il est proposé de supprimer le budget annexe des Sites industriels à compter de l'année 2019. L'actif et le passif ainsi que les résultats de ce budget seront transférés dans le budget principal de la commune de Senonches.

Il sera toutefois nécessaire de créer un service spécifique soumis à la TVA dans le budget principal de la commune afin que nous puissions continuer à identifier les écritures comptables de l'ancien budget annexe des Sites industriels.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'approuver cette proposition

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **2 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

La commune de Senonches a signé le 22 juin 2016 un marché de « Fourniture de repas préparés en liaison froide pour l'école primaire Jacques-Yves Cousteau et l'école maternelle des vallées » avec la société SODEXO.

Monsieur le Maire informe les membres présents que ce marché arrivera à échéance au mois d'août, et qu'il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle consultation des entreprises du secteur de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à :

- Lancer la consultation des entreprises,
- Retenir l'entreprise qui exécutera les prestations susvisées,
- Signer tous les documents y afférent

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **3 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

La commune de Senonches a signé le 28 décembre 2015 un marché d'« entretien des espaces verts et de la voirie » avec l'ESAT Madame de Fontanges. Ce marché, notifié en date du 13 janvier 2016, est conclu pour une durée de 48 mois.

Monsieur le Maire informe les membres présents que ce marché arrivera à échéance à la fin de l'année 2019, et qu'il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle consultation des entreprises.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à :

- Lancer la consultation des entreprises,
- Retenir l'entreprise qui exécutera les prestations susvisées,
- Signer tous les documents y afférent

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FDI**

##### **A) Renforcement sécurité incendie**

Plusieurs poteaux incendie ne répondent plus aux normes actuelles sur le territoire de la commune de Senonches. Pour répondre à ce problème, la société Véolia nous a fait parvenir un devis pour la réparation de certains d'entre eux. Le montant total de ces travaux est de 8 241,90 €HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Remplacement poteaux incendie - Recettes</b>	
Subvention Département FDI – 30 %	2 473,00 €
Autofinancement – 70 %	5 768,90 €
<b>Total</b>	<b>8 241,90 €</b>

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement présenté ci-dessus ;
- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, et de tout autre financeur au taux d'aide le plus élevé ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

##### **B) Signalisation routière**

La commune de Senonches cherche à améliorer sa signalisation routière sur l'ensemble de son territoire pour essayer de réduire les risques d'accident et de faciliter l'accès aux principaux services.

Un état des lieux a été réalisé par les services techniques de la commune afin de recenser tous les panneaux manquants (à la charge de la commune).

Une signalisation de l'office de tourisme et du château de Senonches a également été repensée afin d'améliorer l'afflux touristique sur notre territoire.

Le coût de cette signalisation serait de 7 000€HT pour la signalisation routière et de 4 100€HT pour la signalisation touristique.

Il est donc demandé au Conseil Départemental une aide dans le financement de ces acquisitions comme suit :

<b>Renouvellement signalisation routière - Recettes</b>	
Subvention Département FDI – 30 %	3 330 €
Autofinancement – 70 %	7 770 €
<b>Total</b>	<b>11 100 €</b>

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement présenté ci-dessus ;
- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, et de tout autre financeur au taux d'aide le plus élevé ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **C) Révision toiture mairie**

La commune de Senonches souhaite effectuer des travaux d'entretien de la toiture de la mairie, car de petites fuites d'eau ont été détectées au cours des années précédentes à divers endroits. Pour éviter que ces désagréments ne deviennent plus importants, la mairie va réaliser ces travaux préventifs (démoussage et révision de l'ensemble de la toiture) pour garantir l'étanchéité de la toiture.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Révision / entretien toiture mairie - Recettes</b>	
Subvention Département FDI – 30 %	2 153,00 €
Autofinancement – 70 %	5 024,50 €
<b>Total</b>	<b>7 177,50 €</b>

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement présenté ci-dessus ;
- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, et de tout autre financeur possible au taux d'aide le plus élevé ;

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R ET DU FDI**

### **A) Demande de subvention pour les travaux de réfection de l'école J-Y COUSTEAU**

La commune de Senonches souhaite poursuivre ses efforts en matière de rénovation et d'amélioration de son école primaire Jacques-Yves Cousteau. Dans cette optique, plusieurs travaux sont envisagés au cours de l'année 2019 à savoir :

La réfection du réseau de chauffage du bâtiment qui présente actuellement de nombreux dysfonctionnements, le remplacement de fontaines à eau qui sont hors service, la réfection des murs sur lesquels les nouvelles fenêtres ont été posées durant l'année 2018 et la réfection des enrobés de l'école.

Ces travaux devront être réalisés durant les vacances d'été 2019 afin de ne pas déranger l'enseignement des élèves et des enseignants.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Travaux de réfection de l'école Cousteau</b>		
Réfection du réseau de chauffage		46 761,00 €
Remplacement de fontaines à eau		10 149,00 €
Réfection partielle des murs de l'école		15 610,00 €
Réfection des enrobés de l'école		30 000,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>102 520,00 €</b>
Conseil Départemental d'Eure-et-Loir (30%)		30 756,00 €
Etat – DETR (30%)		30 756,00 €
Autofinancement (40%)		41 008,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>(100%)</b>	<b>102 520,00 €</b>

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement présenté ci-dessous ;
- de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental et de l'Etat via la DETR au taux d'aide le plus élevé

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **B) Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales du centre-bourg de Senonches**

La commune de Senonches souhaite requalifier et aménager son espace public dans le centre-ville (trottoirs, voiries, espaces verts...) pour permettre une réorganisation des différents flux (piétons, véhicules) permettant une sécurisation des carrefours et en repensant les déplacements au sein du centre-ville.

Préalablement, des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales vont être effectués. Ces travaux prévoient le remplacement de certaines parties de canalisations, la création de boîtes de branchements ainsi que la reprise d'un certain nombre de branchements.

L'objectif de ces travaux est de remplacer les parties des canalisations existantes qui sont détériorées ou effondrées, la création ou la réhabilitation de regards.

Le plan de financement proposé est le suivant :

#### **Travaux Assainissement Centre-bourg Tranche Ferme – Dépenses = 263 063 €HT**

<b>Travaux Centre-bourg Tranche Ferme - Recettes</b>		
Subvention AESN – 31,5 % (subv que sur travaux assainissement)		82 650 €
Subvention Etat DETR – 20 % (plafond 450 000€)		52 612 €
Subvention Département FDI – 11,5 % (30 % plafonné à 100 000€)		30 000 €
Autofinancement – 37%		97 801 €
	<b>Total</b>	<b>263 063 €</b>

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de ces travaux, conformément au plan de financement présenté ci-dessus ;

- de solliciter le soutien financier du Conseil départemental, de l'Etat via la DETR et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux d'aide le plus élevé ;

## ADOpte A L'UNANIMITE

### 6 – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : AMENAGEMENT DU CENTRE- BOURG

Dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics du centre- bourg de Senonches, une demande de travaux sur le réseau d'éclairage public a été transmise auprès d'ENERGIE Eure- et- Loir.

Ces travaux consisteraient en une rénovation de l'éclairage existant (installation de lampes LED..) ainsi qu'en la création de points lumineux Rue Alphonse Foucault, Place du Monument aux morts, mise en valeur des porches, de l'église, du monument aux morts...

Après accord du Conseil Municipal, les travaux seraient réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

#### Création :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)	
13 000,00 €	100%	13 000,00 €	0%	- €
14 500,00 €	30%	4 350,00 €	70%	10 150,00 €

#### Amélioration :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)	
20 000,00 €	100%	20 000,00 €	0%	- €
21 000,00 €	40%	8 400,00 €	60%	12 600,00 €

#### Total :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir		Contribution de la collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)	
68 500,00 €	67%	45 750,00 €	33%	22 750,00 €

*\*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)*

Ainsi, après avoir délibéré, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- D'adopter le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- D'approuver le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

## ADOpte A L'UNANIMITE

## **7 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN FESTIVAL AU CHATEAU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été destinataire d'un courrier de Monsieur McDonald.

Celui-ci rappelle que l'été dernier son groupe de musiciens a animé une soirée dans la cour du château, soirée qui a été un véritable succès.

Monsieur McDonald souhaiterait à nouveau organiser une soirée musicale en reprenant les succès des Beatles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser le groupe SUNRISE HIGHWAY à se produire dans la cour du château,
- de prendre en charge la rémunération des musiciens pour un montant de 600 euros pour la soirée afin d'assurer la gratuité au public.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8- DEMANDE DE PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire d'une demande de subvention du Collège la Loge des Bois concernant un séjour pédagogique à BARCELONE, durant la semaine du 31 mars 2019 au 05 avril 2019.

Ce séjour a pour objectifs de :

- Découvrir une ville cosmopolite et ouverte à l'Europe à travers la langue, le culture et le patrimoine architectural
- Favoriser l'épanouissement personnel de l'élève, le développement de l'autonomie, la prise de responsabilité et l'ouverture sur le monde extérieur
- 
- Développer la citoyenneté

Le coût du voyage par enfant est de 305,00€par enfant, 18 élèves de la commune sont concernés par ce projet.

Aussi, il est proposé aux membres présents d'accorder une participation forfaitaire de 40 euros par enfant soit 720€

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **9- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ENERGIE EURE ET LOIR , LE PETR ET LA COMMUNE POUR UNE ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE**

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement, principalement à travers différents postes comme les bâtiments ou l'éclairage public. Soucieux de permettre aux collectivités les plus modestes de mieux maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergie, ENERGIE Eure-et-Loir a procédé à la mise en place d'un service entièrement dédié à l'efficacité et à la sobriété énergétique, dit de « conseil en énergie partagé (CEP) ».

En l'état, ce service consiste à partager durablement entre collectivités les compétences de

techniciens spécialisés pour agir sur leur patrimoine bâti et ainsi réaliser des économies. Le coût du service est quant à lui réparti entre les collectivités bénéficiaires et se rémunère sur les économies générées.

Le rôle des conseillers en énergie partagés consiste globalement à :

- établir un bilan énergétique global de l'ensemble du patrimoine bâti public communal,
- assurer le suivi énergétique de la commune (identifier les dérives de consommation, proposer des actions de maîtrise de la demande en énergie, veiller à l'optimisation des contrats d'énergie, hiérarchiser les priorités d'action...),
- sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

Pour cela, un partenariat sur 5 ans est proposé par ENERGIE Eure-et-Loir, de manière à permettre aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable et à les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine.

Il est enfin à signaler que cette initiative est également soutenue par la Communauté de Communes des Forêts du Perche avec laquelle ENERGIE Eure-et-Loir a conclu un accord de partenariat dans le domaine énergétique (information et sensibilisation des usagers, efficacité énergétique des bâtiments publics, planification énergétique territoriale).

En accord avec ces propositions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- **demander** à bénéficier du service de conseil en énergie partagé (CEP) promu par ENERGIE Eure-et-Loir,
- **d'accepter** dans ce cadre le versement d'une cotisation annuelle à ENERGIE Eure-et-Loir d'un montant égal à 0,70 € par habitant,
- **de l'autoriser** à signer la convention à intervenir à cet effet avec ENERGIE Eure-et-Loir et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Perche d'Eure- et- Loir (PETR)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 10 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS DE SENONCHES	Attribué 2019
Foyer Socio-éducatif du Collège	<b>600 €</b>
Association Sportive du Collège	<b>250 €</b>
Coopérative Ecole maternelle	<b>870 €</b>
Coopérative Ecole primaire J-Y Cousteau	<b>2 400 €</b>
Harmonie municipale	<b>2 000 €</b>
Amicale Sapeurs-Pompiers	<b>1 100 €</b>
Jeunes Sapeurs-Pompiers	<b>1 000 €</b>
Association culturelle	<b>1 500 €</b>
Comité de jumelage	<b>10 000 €</b>
Comité des Fêtes	<b>584 €</b>
Comité des Fêtes de la Ville-aux-Nonains	<b>300 €</b>
UNC + UNCAFN	<b>200 €</b>
1778 <sup>ème</sup> section médaillés militaires La Loupe/Senonches	<b>100 €</b>
Club La Joie de Vivre Senonchoise	<b>300 €</b>



Secours catholique	3 500 €
Secours populaire	3 500 €
Senonches Ville d'Art	270 €
ADMR Senonches (Aide en Milieu Rural)	700 €
Association des amis de la forêt	500 €
Chorale paroissiale « Magnificat »	150 €
Les Motards Tranquilles	400 €
Les Chiffres et les Lettres	300 €
Echappée Musicale	250 €
SEL de Senonches	270 €
Le petit théâtre de Senonches	800 €
Marché Ambulant du Perche (MAP)	500 €
École Saint-Marie	500 €
Club des Seniors de Senonches	300 €
Ecole Ste-Marie (asso parents élèves)	500 €
Marché Ambulant du Perche (MAP)	500 €
Amicale des retraités Senonchois	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 444 €</b>

<b>COTISATIONS DIVERSES</b>	<b>Attribué 2019</b>
CNAS - Agents communaux	3 933 €
Mission Locale (jeunes 18/25 ans)	- €
Association. des Maires d'Eure-et-Loir Association des Maires de France (AMF)	1 596,54 €
Association des Petites Villes de France (APVF)	305 €
Station Verte de Vacances	1 379 €
CAUE 28	200 €
Association Régionale du Fleurissement	70 €
Association GRACES	784 €
Villes et Villages Fleuris	175 €
CEDREL	300 €
Bleuets de France	80 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 822,54 €</b>

## 11 – QUESTIONS DIVERSES

### **CREATION D'UN RUCHER CONSERVATOIRE : Convention de partenariat avec le CETA**

Dans un contexte environnemental de préservation des milieux naturels et des espèces, la Commune de Senonches souhaite créer un rucher conservatoire de l'Abeille Noire.

Pour mener à bien ce projet, le Centre d'Etude Technique Apicole de l'Abeille Noire (CETA) a été contacté et un partenariat s'est ainsi instauré.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'établir une douzaine de colonies réparties sur différents lieux de la Commune.

Pour financer l'achat des ruches, un appel aux dons auprès de la population est lancé, la commune de Senonches s'engageant à procéder au financement de ruches qui ne serait pas assuré par les dons.

La gestion du rucher est confiée aux bénévoles du CETA Abeille Noire de l'Orne ainsi que, progressivement, aux référents de la Commune de Senonches.

Une convention définissant les compétences et les obligations de la Commune et du CETA est établie pour 3 ans.

La commune va inscrire à son budget l'achat d'équipements, de vêtements de protection ainsi qu'une ruche pédagogique qui sera installée dans l'enceinte du château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.